



Delais de forclusion pour cours par correspondance

Par **Auhazard**, le **18/02/2019** à **16:07**

Bonjours tout le monde.
En février 2013 ma fille c'est inscrite par internet, à des cours par correspondance. En octobre de la même année elle a fait une grosse dépression et s'est retrouvée hospitalisée pendant 2 mois en HP. J'ai envoyée un courrier pour faire savoir que ne pouvant reprendre son emploi, suite a sa mise en catégorie Travailleur Handicapé , elle ne pouvais plus faire face à son crédit.Nous avons réglé le mois en cours... Silence pendant presque 3 ans et là il me relance sur mon portable en m'appelant tous les 2 jours, avec menace d'huissier,de saisie.
Et pas très sympathique le Mr RICHARD de la société DSO CAPITAL.Est ce que le fait de régler chaque mois est considerer comme un credit, et est ce que le délais de forclusion s'applique. le dernier prélèvement a été honorer en novembre 2013.
Merci beaucoup pour votre réponse.
Salutations

Par **chaber**, le **18/02/2019** à **16:29**

bonjour
une officine de recouvrement telle que vous la décrivez rachète des créances moyennant un prix global de X euros.
Elles les réclament aux débiteurs sans se préoccuper de prescription ou de forclusion et malheureusement ça marche souvent. Les débiteurs prennent peur à la lecture menaçante de leurs réclamations en lettre simple, sans jamais joindre copie du titre exécutoire s'il existe!!!
Si c'est le cas, votre fille la classe précieusement (comme pour les suivantes). S'il y a appels téléphoniques elle note soigneusement le jour et l'heure
Elle peut par LRAR demandant copie de ce titre. Il est très vraisemblable qu'elle ne l'aura jamais
Si ces réclamations se poursuivent elle pourra déposer plainte pour harcèlement
Lisez le post Consommation les officines de

Par **Auhazard**, le **18/02/2019** à **17:03**

Je vous remercie vraiment pour votre réponse. Une personne effectivement m'avait dit de demander la copie du titre exécutoir, et quand je leur ai demandé lors de leur énième coup de fil, ils m'ont répondu que rien ne les obligeait à me le fournir.
Merci beaucoup du temps que vous avez pris pour me lire et me répondre
Bien cordialement Sylvie